



Arrêt de maladie avec ald jusque a 2013

Par **oise95**, le **28/11/2011** à **14:10**

Bonjour,
Je suis en arrêt de maladie de long dure depuis le 4/02/10 avec une ALD jusque a 2013.
Mon médecin traitant a fait une demande de rechute d'un accidente de travail que sais u en 1992 que été accepte en Mars 2010 jusque la j'ai été indemnisé on maladie vu que je été en soins pour la rechute une opération a été prévu e effectue pour le mois de novembre 2010 après opération le médecin conseil de la sécurité sociale a refuse la rechute, j'ai demande une contre expertise pendant le temps que la contre expertise ci met en place je été paye on maladie vu que je avait des arrêts en continuité e pour deux pathologies différents, le médecin conseil me convoque e review sur sa décision de refus d' rechute et je suis a nouveau paye en accidente de travail e je continue avoir le deux arrêts.
Le mois dernier je été convoque par le médecin conseil que me dit que va me consolider pour la fin de l'année 2011 et me annonce que va entrée en contact avec mon médecin traitant concernant l'arrêt de maladie elle me annonce que j'ai pas le droit de avoir le deux arrêts.
Mon arrêt de Maladie ci arrêt fin du mois de Novembre 2011 et l'arrêt on rechute d'accident de travail ci termine fin de décembre.
Vu qui aura une interruption de un mois pour l'arrêt de maladie que va se passer vu que mon médecin traitant va me faire un arrêt de maladie a la fin du mois de décembre, comme est que je fait être paye.
Je vous remercie ci a quelqu'un que peux me aider merci.

Par **pat76**, le **30/11/2011** à **17:37**

Bonjourrrn
Vous serez payé en arrêt maladie et il faudra voir avec votre employeur pour les indemnités complémentaires maladie qui vous sont peut être versées par une caisse de prévoyance.
Lorsque vous aurez été classé en invalidité et que vous aurez le document l'attestant en main, revenez sur le forum où nous vous indiquerons la procédure à suivre après cette consolidation.